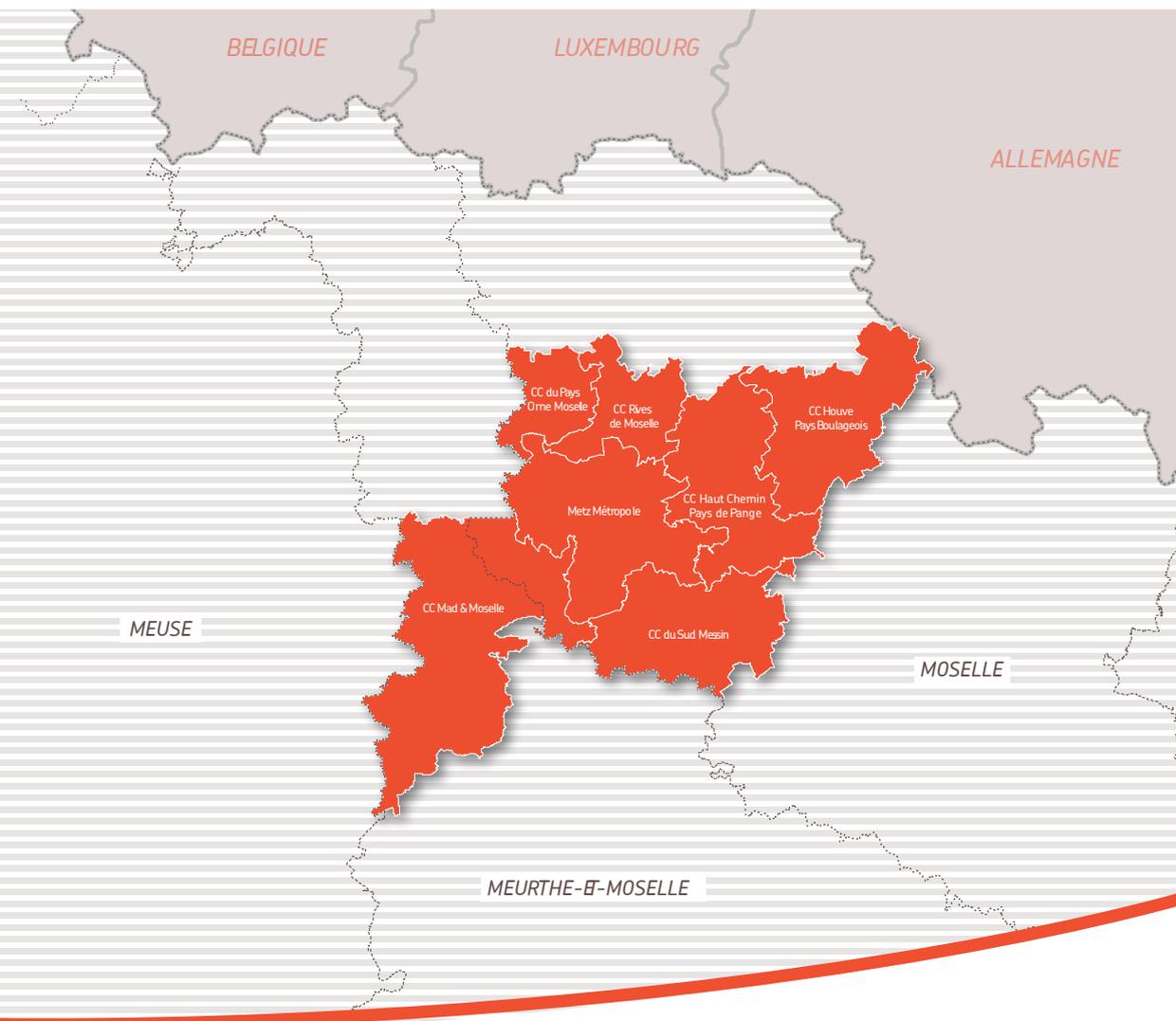


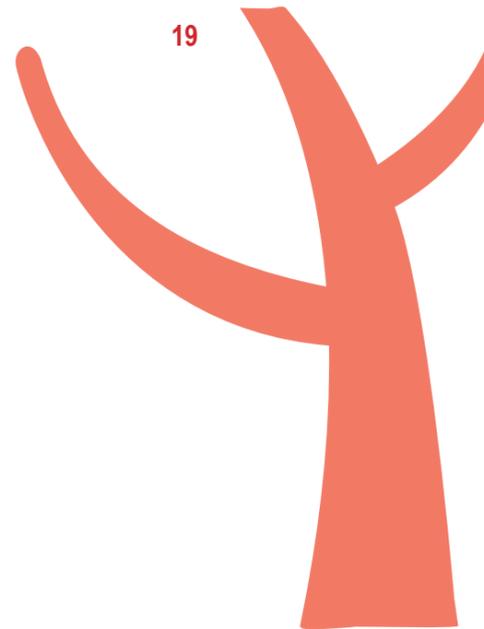
RAPPORT D'ACTIVITES

2023



SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	5
1 ^{ère} MODIFICATION DU SCOTAM	6
PROGRESSER COLLECTIVEMENT	7
PLAN PAYSAGES ET RÉSEAU TRANSITIONS : EN ACTIONS !	8
DOCUMENTS D'URBANISME & DÉMARCHES D'AMÉNAGEMENT	10
LE SCOTAM AU SERVICE DES DYNAMIQUES TERRITORIALES	11
LES TRAVAUX DU SCOT S'EXPORTENT	12
UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL QUALITATIF	13
DES SUPPORTS POUR COMMUNIQUER LARGEMENT	14
DÉLIBÉRATIONS	15
BUDGET	17
PERSPECTIVES 2024	19





LE MOT DU PRÉSIDENT



2023 Questionner nos perceptions

Un même phénomène peut être vu comme positif, négatif, neutre, peut être considéré comme une opportunité, une contrainte, un atout ou une faiblesse, suivant la personne interrogée. Parce que chacun perçoit les choses différemment suivant les informations dont il dispose, ses a priori, le contexte, sa sensibilité, son parcours, etc. et que la perception conditionne l'action, le Syndicat mixte du SCoTAM s'attache à croiser les différents points de vue et à développer des formats d'échange variés. Aperçu de quelques travaux menés en 2023 :

+ Paysage : des actions pour tous les âges

Des élèves de CM1 aux personnes retraitées, en passant par le collège, le lycée, le master, les élus, agents, enseignants, agriculteurs, partenaires et habitants de tous horizons, le programme d'actions du Plan Paysages SCoTAM se concrétise progressivement sur le territoire des 7 intercommunalités membres et rassemble les citoyens. La démarche paysagère : une approche globale que le SCoT ambitionne de diffuser plus largement pour contribuer à la qualité des aménagements et des relations sociales.

+ Communication : au-delà de notre agglomération

Epinal, Sarrebourg, Nancy, Paris, Montpellier, Liège, etc. en 2023 le Syndicat mixte a été sollicité à de nombreuses reprises pour présenter ses travaux et a accueilli des professionnels issus des quatre coins de la France pour des visites sur site. Des occasions de faire connaître, de valoriser et de porter un nouveau regard sur le territoire des 224 communes qui composent son périmètre. Au-delà de sa base réglementaire, le SCoT est également un outil d'échange et de promotion des terroirs et spécificités locales.

+ Commerce : que la qualité paraisse

Redynamiser les centralités commerciales, requalifier les friches commerciales, revitaliser l'offre commerciale et résorber les cellules commerciales vacantes : 4 objectifs visés par le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial approuvé cette année et articulé autour de la qualité des aménagements commerciaux. Qualité en matière de localisation, de complémentarité, d'accessibilité, de gestion de l'eau et de régulation des températures, etc. : une approche transversale pour concevoir des espaces internes et externes où employés et clients se sentent bien.

Henri HASSER
Président

1^{ère} MODIFICATION DU SCOTAM

Approbation du DAAC

A l'issue de la phase de co-construction menée depuis 2021 :

- Saisine de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)
- Réception de l'avis conforme de la MRAe
- Notification du dossier aux Personnes Publiques Associées (PPA)
- Enquête publique du 18 septembre au 10 octobre 2023
- Organisation de 9 permanences du commissaire enquêteur

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de 1^{ère} modification du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM)

Le SCOTAM est un schéma d'aménagement et de développement du territoire, qui définit les orientations stratégiques de l'agglomération Messine. Ce schéma est soumis à l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA). Le SCOTAM est également soumis à l'avis des citoyens lors d'une enquête publique.

Commune	Date de l'avis	Heure	Lieu
Commune de Courcelles	18 septembre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	19 septembre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	20 septembre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	21 septembre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	22 septembre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	23 septembre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	24 septembre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	25 septembre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	26 septembre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	27 septembre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	28 septembre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	29 septembre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	30 septembre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	1 octobre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	2 octobre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	3 octobre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	4 octobre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	5 octobre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	6 octobre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	7 octobre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	8 octobre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	9 octobre 2023	10h00	Mairie de Courcelles
Commune de Courcelles	10 octobre 2023	10h00	Mairie de Courcelles

Le registre dématérialisé a enregistré :

212 visiteurs

110 téléchargements du dossier d'enquête publique

111 visionnages

12 contributions

- Analyse du procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur et des contributions
- Rédaction du mémoire en réponse aux observations recueillies auprès du public et des PPA
- Réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur
- Evolution du dossier au regard des apports de l'enquête publique

Approbation le 7 décembre 2023 du SCoTAM modifié intégrant le DAAC

Avis du commissaire enquêteur

AVIS FAVORABLE

Au projet de 1^{ère} modification du SCoTAM pour insertion d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

Mon avis n'est assorti d'aucune recommandation, ni d'aucune réserve.

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial : DAAC

Un projet à la croisée des codes de l'urbanisme, de commerce et de l'environnement, structuré autour de :

- 1 AMBITION**
Promouvoir un aménagement commercial et artisanal durable, source de lien et d'équilibre entre économie et transition écologique
- 2 DOCUMENTS SUPPORTS**
Les conditions d'implantation : Des règles adaptées aux différents contextes d'implantation dans un tissu urbain.
L'Atlas cartographique : Des secteurs d'implantation (centralisés, périphériques) localisés sur une carte.
- 3 MEUX PRINCIPAUX**
SECTEURS DE CENTRALITÉ, SECTEURS DE PÉRIPHÉRIE, FRICHE
- 4 GRANDS OBJECTIFS**
Réaménager les centres vacants

Philosophie du document

3 questions à se poser au regard des secteurs d'implantation de l'Atlas cartographique :

- 1° Le projet s'inscrit-il dans un secteur de centralité ?
- 2° Le projet s'inscrit-il dans un secteur de périphérie ?
- 3° Le projet s'inscrit-il dans un secteur de périphérie et dans une friche ?

Le projet est-il ...

- 1° en secteur de centralité ?**
OUI : Le DAAC prévoit un cadre souple et ouvert pour encourager l'implantation de commerces au sein des secteurs de centralité.
NON : Le DAAC prévoit un cadre strict pour limiter le commerce dans certains secteurs d'implantation.
- 2° en secteur de périphérie ?**
OUI : Le DAAC prévoit un cadre souple et ouvert pour encourager l'implantation de commerces au sein des secteurs de centralité.
NON : Le DAAC prévoit un cadre strict pour limiter le commerce dans certains secteurs d'implantation.
- 3° en secteur de périphérie en friche ?**
OUI : Le DAAC prévoit un cadre souple et ouvert pour encourager l'implantation de commerces au sein des secteurs de centralité.
NON : Le DAAC prévoit un cadre strict pour limiter le commerce dans certains secteurs d'implantation.

Des règles & conditions progressives

- >> [Télécharger la plaquette du DAAC](#)
- >> [Télécharger le diagnostic commercial et artisanal](#)
- >> [Extrait du Document d'Orientation et d'Objectifs - Accueil des activités économiques - DAAC - Atlas cartographique](#)

PROGRESSER COLLECTIVEMENT

Déclinaison des orientations et objectifs du SCoTAM

En 2023, le Syndicat mixte s'est employé à promouvoir la traduction locale du SCoTAM à travers les 3 axes suivants :



Le Syndicat mixte se tient à la disposition des élus, agents et partenaires pour tout échange autour des politiques publiques traitées dans le SCoT.

- Une suggestion ?
- Une question ?
- Une opération d'aménagement à venir ?
- Un document d'urbanisme à faire évoluer ?
- Une démarche thématique en perspective ?

Contactez-nous !

contact@scotam.fr
03 72 60 61 32

PLAN PAYSAGES ET RÉSEAU TRANSITIONS : EN ACTION!

En 2023, la déclinaison du Programme d'actions du Syndicat mixte s'est notamment traduite par :



La publication d'une lettre d'information Paysagez-vous sur le thème « **Entrée de ville et de village, entre espace bâti et grand paysage** » - Juin 2023

Le Projet Expérimental avec le Public Scolaire PEPS - 5^{ème} édition

- **6 classes** accompagnées sur l'année scolaire 2022-2023 «Courcelles-Chaussy, Pange (x2), Pommérieux, Ogy-Montoy-Flanville et Vigny».
- Un partenaire historique : le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 57) et un nouveau partenaire : l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE57).
- Un **atelier cartographie** de plus en plus didactique au fil des ans.
- Une **journée d'échanges** rassemblant élèves, enseignants, parents accompagnateurs et élus, le 4 juillet 2023 à Chesny.
- Une nouveauté [mobilité] cette année : les classes volontaires ont pu rejoindre Chesny à vélo, **un bel exploit sportif pour traduire de façon concrète les ambitions des cartes sensibles !**



L'organisation de 2 cafés-paysages :



■ « **Les franges, un entre-deux à réinventer. Espace de transition, espace en transition** » le 3 mai 2023 à Servigny-lès-Sainte-Barbe



■ « **Territoires agroforestiers : Engager ensemble la reconquête de l'arbre et de la haie champêtre** » le 12 octobre à Pange

Les opérations «Cours d'école : cassons la croûte !»

Des nouvelles des lauréats de l'appel à projet lancé par le Syndicat mixte :

- **La cour d'école du Ban-Saint-Martin est métamorphosée** : l'inauguration a eu lieu le 2 juin. Une **visite co-organisée** par le CAUE 57, le CAUE 54, le Syndicat mixte du SCoTAM et Omnibus s'est déroulée le 22 septembre. >> [Vidéo de présentation des travaux de désimperméabilisation](#)
- Les travaux au sein de la cour d'école de Woippy **s'achèvent**.
- Les cours d'écoles de Richemont et de Dalem sont en **phase d'études** et poursuivent leur objectif de désimperméabilisation. En sus : accompagnement du collège Jean Rostand pour faire émerger un **projet pédagogique, citoyen et concerté de cour d'école apprenante** « Silence ça pousse à Rostand ».

Les visites et formations

- Des **rencontres** pour échanger et accompagner les communes dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. Ces temps ont permis de partager les différentes approches envisagées et de mettre en œuvre des actions de soutien aux communes sur ces questions.
 - **Décryptages et conseils** via «Le SCoTAM vous informe».
 - **Visite de la Centrale villageoise** de Ville-sur-Yron le 07/11/2023.
 - **Visite du système de méthanisation sur station d'épuration** à Hagondange le 14/11/2023.
 - Des **travaux autour des sols** en Commission de mise en œuvre du Plan Paysages.
 - Une **formation « sols »** créée sur mesure par le Syndicat mixte en partenariat avec le CNFPT et Sol&Co : organisée les 2 et 3 octobre 2023. Gratuite pour les agents des intercommunalités membres du SCoT.
- Objectif** : monter en compétence sur la prise en compte des sols dans les projets territoriaux, de la planification à la mise en œuvre sur site.



PLAN PAYSAGES ET RÉSEAU TRANSITIONS : EN ACTION!

L'accueil de l'exposition Terre Terrain Territoire du 14 octobre 2023 au 14 avril 2024

Sous la forme d'une **itinérance**, l'exposition a été préparée avec les **chargés de mission des différents territoires** tout au long de l'année. Le vernissage a été réalisé le 20 octobre 2023 à Boulay-Moselle en présence de l'Agence ANMA, auteure de l'exposition. Cet événement a pris le pari d'aller à la rencontre de tous les publics. **En 6 mois, elle s'est installée dans 7 villes et villages, à chaque fois accompagnée d'animations diverses** pour permettre à chacun d'apprendre sur les thématiques des sols, de l'urbanisme et de l'environnement mais aussi pour faire connaître les spécificités de chaque territoire.



La valorisation de la pierre sèche

Sous l'angle de la thématique patrimoniale, elle a été amorcée cette année avec le lancement d'un **observatoire cartographique participatif** pour identifier les éléments existants sur le territoire, ainsi qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de reconstruire des murs en pierre sèche via des chantiers pédagogiques, en partenariat avec le lycée Agricole de Courcelles-Chaussy dans le cadre de la création d'une formation d'initiation à la construction de murs en pierre sèche.



La publication d'une série de mail « Focus Fond Vert »

Pour informer les communes et les intercommunalités sur les différents axes subventionnés par l'état.

Le SCOTAM vous informe

6 mails d'informations, au fil des semaines à venir, pour parcourir le Fonds Vert et savoir comment le mobiliser.

Les thématiques abordées sont :

1. Réaliser sa facture énergétique
2. Préserver la biodiversité et restaurer les espèces locales
3. Anticiper les obligations réglementaires 2023/2025
4. Améliorer la mobilité
5. Gérer les risques liés à l'inondation
6. Recycler le tonner

Le Fonds Vert, aussi appelé Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, a été lancé par le gouvernement autour de plusieurs axes pour permettre aux territoires de réaliser des études mais également mettre en œuvre des projets concrets.

Communes, EPCI, vous pouvez prétendre à des aides financières mais aussi à une aide en matière de formation et de conseil à partir du 1^{er} décembre 2023.

Pour vous informer sur les axes et vos démarches, nous vous proposons un petit tour d'horizon des actions accompagnées.

PARTENARIATS

Le partenariat avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLFPA) de Courcelles-Chaussy se poursuit : intervention auprès des BTS, réflexions autour de l'expérimentation de l'agroforesterie, définition de la stratégie, des phases de travail et des objectifs intermédiaires, etc.

Dans le cadre du groupement avec la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est pour le plan de relance « Plantons des haies », un partenariat s'est concrétisé cette année avec la réalisation d'un **3^{ème} événement sur l'agroforesterie**, en ouvrant cette fois la réflexion à une échelle territoriale lors du 5^{ème} Café-Paysage. L'opération aura permis de sensibiliser et d'initier ces principes sur le territoire notamment auprès d'élus, d'agriculteurs, d'associations et de futurs agriculteurs.

Le réseau TransitionS du SCoTAM ?

C'est un groupe de travail à l'échelle du territoire du Syndicat mixte du SCoTAM. Il a pour mission **d'initier des démarches autour des thématiques de la transition écologique**. Les objectifs du groupe de chargés de mission est la **montée en compétence des agents, la sensibilisation et la formation des élus, le partage d'expertise, la mutualisation de travaux, le portage d'actions communes et la production de support de communication**.



DOCUMENTS D'URBANISME & DÉMARCHES D'AMÉNAGEMENT

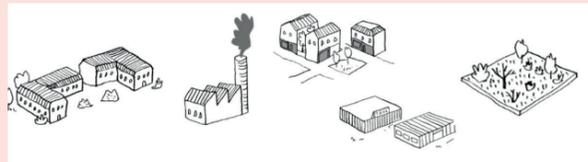
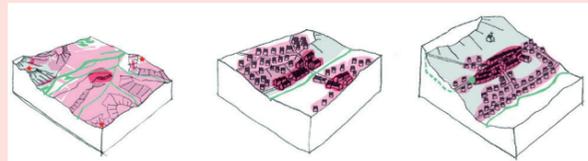


Monsieur Denis BLOUET, Président de la Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme. Pourriez-vous nous rappeler la mission de la commission ? Cette commission est chargée d'examiner en première instance les documents locaux de (P.L.U.-P.L.H.-P.D.U., etc.) transmis au Syndicat mixte. Elle propose au Bureau et/ou au Comité syndical un avis argumenté et éclairé sur ces documents au regard des orientations et des objectifs inscrits dans le SCoTAM approuvé par les élus. Selon les besoins, elle peut également être saisie pour toute démarche d'aménagement.

A quelle étape l'avis du Syndicat mixte est-il sollicité par les collectivités ? En qualité de Personne Publique Associée (PPA) et conformément au Code de l'Urbanisme, le Syndicat mixte du SCoTAM est appelé à formuler un avis sur les documents de planification et d'urbanisme arrêtés. La commission peut également être sollicitée à l'amont pour émettre des préconisations et conseils préalables au cours de l'élaboration des documents ou de la conception des projets.



Quelle est la démarche suivie pour l'analyse des documents d'urbanisme ? Suivant les dossiers, la commission se réunit une ou plusieurs fois pour un travail sur carte et sur table. Pour les dossiers de PLU et PLUi, une visite sur site comprenant un échange avec les élus(es) et les techniciens en responsabilité du dossier permet de mieux comprendre l'esprit du document et les difficultés rencontrées lors de son élaboration. Cette commission apprécie la compatibilité au regard d'une grille d'analyse intégrant différents critères : ambition de développement cohérent, démarche d'économie de foncier, qualité de la stratégie paysagère, maintien des équilibres économiques, objectifs de production de logements, politique trame verte et bleue, mobilités, etc. L'analyse permet d'apprécier le niveau de compatibilité et de mettre en évidence les améliorations à apporter afin que le document ou le projet respecte et décline les orientations du SCoTAM. La compatibilité relève d'une approche globale et transversale du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT. Cette appréciation est différente de la notion de conformité qui exigerait que les dispositions des documents soient strictement identiques à celles du SCoT.



La Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme s'est réunie à 4 reprises en 2023.

Aperçus des démarches territoriales

26 réunions relatives à des dossiers d'urbanisme : participation aux réunions PPA, ateliers de travail et visites de terrain notamment ;

10 dossiers examinés et analysés : PLUi arrêté de l'Eurométropole de Metz ;

Des avis formulés sur **12** permis d'aménager / permis de construire ;

6 dossiers d'autorisation commerciale examinés et participation à 4 réunions de CDAC ;

Suivi de l'évolution des travaux relatifs aux PLUi en cours d'élaboration sur le territoire du SCoTAM : PLUi de la CC Houve Pays Boulageois, PLUi de la CC Mad & Moselle, PLUi de l'Eurométropole de Metz.

Participation à une réunion de mise en comptabilité du PLU de la commune de Courcelles-Chaussy et à une réunion de la Commission de Suivi de Site pour les installations de la société Lidl à Ogy-Montois-Flanville.

Suivi des réunions relatives à l'accélération des énergies renouvelables organisées à la Préfecture de Moselle.

Le paysage pour aménager le territoire et faire société !
Une véritable démarche paysagère permet d'aborder toutes les thématiques de l'aménagement, de faciliter la définition et la compréhension des règles, de favoriser l'appropriation de l'espace public et le vivre ensemble.

Pour plus d'informations et pour programmer un rendez-vous de conseil, gratuit et sans engagement, contactez le Syndicat mixte : contact@scotam.fr - 03 72 60 61 32

PA : Permis d'Aménager ; PC : Permis de Construire ; CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial ; PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; PLU : Plan Local d'Urbanisme ; PLH : Programme Local de l'Habitat ; PDU : Plan de Déplacements Urbains.

LE SCoTAM AU SERVICE DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Coordination de la conférence des SCoT/ InterSCoT Grand Est

■ Travaux avec les SCoT du Grand Est et les représentants des territoires hors SCoT autour de la « Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols » créée par la loi ZAN de juillet 2023.

■ Echanges avec la Région Grand Est relatifs à l'évolution du SRADDET.

■ Participation à l'élaboration du Schéma Régional des Carrières.

■ Suivi de la démarche Grand Est Région Verte, déclinant la démarche nationale France Nation Verte.



Investissement dans les travaux de la Fédération Nationale des SCoT

■ Participation aux réunions de Club Technique, Conseil d'Administration, Assemblée Générale, séminaire de rentrée de la FédéSCoT.

■ Suivi de différents groupes de travail thématiques tout au long de l'année autour des études de la FédéSCoT et des évolutions législatives.

■ Représentation de la FédéSCoT lors de réunions avec les partenaires nationaux.

■ Participation aux Rencontres Nationales des SCoT du 14 au 16 juin 2023 à Nîmes.

■ Test de la nouvelle plateforme « planification écologique », un outil pour aider les élus locaux et les acteurs du territoire à traduire les politiques publiques sur le terrain de manière transversale et cohérente.



Renforcement des relations entre les Autorités Environnementales et les territoires

Échelle nationale

■ Audition par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) du Ministère.

■ Enquête auprès des SCoT sur les perceptions des avis MRAE par les élus et par les techniciens.

■ Présentation des résultats à l'Assemblée Générale des autorités environnementales de France.

■ Echanges avec les représentants des AE Pays-Bas et Belgique.

■ Participation au café-territoires de la Section Habitat, Aménagement et Cohésion sociale de l'IGEDD.

Échelle Régionale

■ Entretiens en visioconférence, téléphoniques puis présentiels avec le Président de la MRAE Grand Est.

■ Organisation de la rencontre MRAE & Territoires du Grand Est à Metz.

■ Renseignements et liens avec les SCoT et les EPCI de la région.

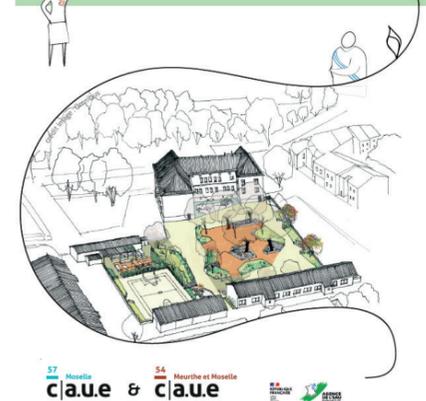


LES TRAVAUX DU SCOT S'EXPORTENT

En local

■ Présentation des actions Plan Paysages du SCoTAM et soutien à l'émergence de démarches de même type auprès du SCoT des Vosges Centrales et du SCoT de Sarrebourg.

■ Explicite sur site du projet pilote de l'opération « Cassons la croûte : désimperméabilisation de la cour d'école Paul Verlaine » menée au Ban-Saint-Martin auprès des élus, CAUE 54 et CAUE 57 et autres partenaires.



■ Intervention auprès d'étudiants de l'Université de Lorraine (Master Droit de l'Urbanisme et de la Construction, Master Agrosociétés, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt) et de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy.

■ Présentation des travaux du SCoTAM à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP-ABF) de Moselle.

Sur le plan national



■ Accueil à Metz et intervention auprès de l'Exécutif master Gouvernance Territoriale et Développement Urbain de SciencesPo Paris.

■ Intervention au sein du Réseau Planification Territoire Île-de-France.

■ Présentation des travaux du Syndicat mixte et de la FédéSCoT ainsi que des enjeux à venir en matière d'aménagement du territoire au regard des politiques publiques actuelles au Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH) de l'État.

■ Valorisation des démarches SCoTAM auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de Montpellier.

■ Intervention devant les auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes d'Aménagement des Territoires en Europe (IHEDATE) à l'EPF Île-de-France.

Vers les pays voisins

■ Présentation des travaux du Syndicat mixte à Liège (Belgique) à l'attention des étudiants et personnels de l'Université de Liège/Faculté des Sciences Appliquées - Faculté d'Architecture, Haute Ecole Charlemagne, Ville de Liège, For Urban Passion, GRE et du Département de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de Liège.



■ Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (Metz): un exemple de prise en compte des sois et du socle environnemental à l'ère du ZAN

/ Béatrice GILET- Directrice du SCoTAM 26. 04. 2023 / 18h
 Au Nord-Est de la France, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) couvre 224 communes et concerne plus de 415.000 habitants répartis autour de Metz, sur 1702 km², comprenant des territoires fortement urbanisés et d'autres au profil plus rural. Le SCoTAM est un outil de planification stratégique qui définit les orientations d'aménagement pour les vingt prochaines années. Il intègre d'emblée les enjeux liés aux changements climatiques, la perte de biodiversité, les besoins de qualité de cadre de vie, etc. La prise en compte de ces éléments est susceptible d'entraîner des changements territoriaux et paysagers significatifs, en particulier à travers l'objectif de Zéro Artificialisation Nette. A l'heure, où en Wallonie nous rencontrons des questionnements similaires, où la notion des sois et de leur préservation émerge dans le discours des acteurs de l'aménagement, la présentation du SCoTAM sera l'occasion de prendre connaissance de cette expérience proche de notre région.



■ Informations des institutions allemandes concernant l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal et commercial (DAAC).

UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL QUALITATIF

Chaque chose à sa place

- Réorganisation de l'archivage numérique et papier.
- Optimisation de rangement des fournitures et du matériel nécessaire pour les réunions et les événements.



Vie des assemblées

- Mise à jour du règlement intérieur du Comité syndical.
- Expérimentation et validation d'un nouveau format pour les réunions de Bureaux préparatoire et délibérant.



Action sociale & transition écologique

Cette année, le Syndicat mixte a complété ses activités en la matière par une prestation originale et innovante d'aide au déplacement des agents à vélo et appareil non émetteurs de GES.



Vie de l'équipe

Passage de relai sur le poste de chargé de mission Urbanisme et Aménagement, réintégration de l'agent chargé de missions de communication & concertation.

Mieux vaut prévenir que guérir

- Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Délégation de la mission "agent chargé des fonctions d'inspection" (ACFI) au Centre de Gestion de la Moselle.
- Désignation d'un agent chargé de fonction d'assistant de prévention au sein de l'équipe SCoT.
- Bilan de la politique « Hygiène, santé & sécurité » du Syndicat mixte synthétisant les actions entreprises et les résultats obtenus dans ce domaine.

Une charte pour le bien être au travail

Cette charte, réalisée en 2021, s'attache à la qualité de l'environnement de travail, la cohésion d'équipe et le développement personnel des agents. Pour ses deux ans, elle a reçu un bilan très positif :

- amélioration des postes de travail
- matériel ergonomique
- travail en synergie
- formations pour monter en compétence en fonction des problématiques de travail du Syndicat mixte du SCoTAM.



DES SUPPORTS POUR COMMUNIQUER LARGEMENT

Site internet



C'est l'espace d'information principal du Syndicat mixte du SCoTAM (www.scotam.fr). Il permet de partager les informations et les publications avec le grand public. Il dispose d'un espace réservé aux élus leur permettant notamment de consulter les documents de séance des réunions de Bureau et de Comité.



Communiqué de presse

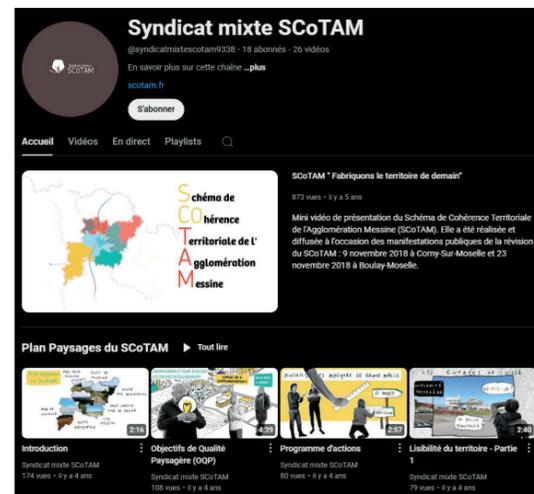
Trois communiqués ont été diffusés auprès de la presse :

- **Le territoire perçu par les élèves !** journée de restitution du projet PEPS - 4 juillet 2023 à Chesny.
- **L'ouverture de l'enquête publique - 1^{ère} modification du SCoTAM** - septembre 2023.
- **Exposition Terre Terrain Territoire : une lecture de la fabrique urbaine par le sol** - octobre 2023.

Chaine YouTube

- 1 vidéo de présentation du SCoTAM « Fabriquons le territoire de demain » réalisée à l'occasion de la révision du SCoT en 2018.
- 11 vidéos sur les 14^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT organisées par le Syndicat mixte à Metz (2019).
- 9 vidéos sur la démarche Plan Paysages.

La rediffusion des cafés paysages « Ressource-et-vous ! Le chemin de l'eau » et « La face cachée des sols » est disponible également sur la chaine YouTube.



Le Syndicat mixte a également relayé la vidéo de présentation des travaux de désimperméabilisation de la cour d'école Paul Verlaine au Ban-Saint-Martin. Cette action s'inscrit dans l'opération « Cours d'école : cassons la croûte » initiée par le Syndicat mixte du SCoTAM.

Rendez-vous en 2024 pour une nouvelle vidéo qui présentera l'ensemble des actions engagées par le Syndicat mixte, autour du Plan Paysages, au sein des communes et intercommunalités du SCoTAM.

Une plaquette délégués SCoT

Elle synthétise les missions des élus représentants les intercommunalités et les communes au sein des instances du Syndicat mixte.

Vous ambitionnez de devenir un.e élu.e SCoT ?

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignements complémentaires !



Le SCoTAM vous informe

Sous forme de message numérique, cet outil permet d'informer sur les actions du SCoTAM et de relayer les actualités auprès de nos partenaires.

29 campagne e-mailing réalisées en 2023.

DÉLIBÉRATIONS

L'année 2023 a vu s'organiser 1 réunion de Bureau délibérant, 5 Comités syndicaux et 4 Commissions CDU.

Comité syndical du 3 janvier 2023

- **Délibération n°2023-01-0301** : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 08 novembre 2022
- **Délibération n°2023-02-0301** : Installation de Monsieur PATRIGNANI au sein de la Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme du Syndicat mixte du SCoTAM
- **Délibération n°2023-03-0301** : Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2023
- **Délibération n°2023-04-0301** : Modification du règlement relatif au régime indemnitaire
- **Délibération n°2023-05-0301** : Protection sociale complémentaire
- **Délibération n°2023-06-0301** : Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) et entretien professionnel

Comité syndical du 09 février 2023

- **Point n°2023-01-0902** : Adoption des procès-verbaux des réunions de Comités syndicaux des 15 décembre 2022 et 3 janvier 2023
- **Point n°2023-02-0902** : Contribution financière des membres adhérents du Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2023
- **Point n°2023-03-0902** : Budget primitif de l'année 2023
- **Point n°2023-04-0902** : Convention partenariale entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2023
- **Point n°2023-05-0902** : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

Comité syndical du 10 mai 2023

- **Délibération n°2023-01-1005** : Installation de Monsieur François HARMAND en qualité de Délégué Titulaire pour

Metz Métropole en remplacement de Madame Sylvie ROUX

- **Délibération n°2023-02-1005** : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 9 février 2023
- **Délibération n°2023-03-1005** : Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est et décision concernant la réalisation ou non d'une évaluation environnementale sur le projet de modification du SCoTAM pour intégration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)
- **Délibération n°2023-04-1005** : Compte de gestion de l'exercice 2022
- **Délibération n°2023-05-1005** : Compte administratif de l'exercice 2022
- **Délibération n°2023-06-1005** : Affectation des résultats de l'exercice 2022
- **Délibération n°2023-07-1005** : Conventions de prêt de l'exposition « Terre Terrain Territoire » entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Rhône Métropole, le Syndicat mixte du SCoTAM et les intercommunalités membres
- **Délibération n°2023-08-1005** : Communication des décisions prises par le Président
- **Délibération n°2023-09-1005** : Communication d'une décision prise par le Bureau Délibérant du Syndicat mixte du SCoTAM le 6 décembre 2022

Comité syndical du 10 juillet 2023

- **Délibération n°2023-01-1007** : Installation de Monsieur Geoffrey SCHUTZ en qualité de Délégué Suppléant pour Metz Métropole à la suite du décès de Madame Armelle HUET
- **Délibération n°2023-02-1007** : Installation de Monsieur Christian SCHWEITZER en qualité de Délégué Titulaire et de Madame Sophie VANNI en qualité de Déléguée

Suppléante pour la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

- **Délibération n°2023-03-1007** : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 10 mai 2023
- **Délibération n°2023-04-1007** : Modification du règlement intérieur du Syndicat mixte du SCoTAM : modalités d'organisation des réunions à distance
- **Délibération n°2023-05-1007** : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de Metz Métropole
- **Délibération n°2023-06-1007** : Aide à l'acquisition et à l'entretien d'appareil de déplacement personnel
- **Délibération n°2023-07-1007** : Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels
- **Délibération n°2023-08-1007** : Nouvelle désignation d'acteurs en matière de santé et sécurité
- **Délibération n°2023-09-1007** : Communication de décisions prises par le Président
- **Délibération n°2023-10-1007** : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme



DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 07 décembre 2023

- **Délibération n°2023-01-0712** : Adoption des procès-verbaux du Comité syndical des 3 et 10 juillet 2023
- **Délibération n°2023-02-0712** : Installation de Madame Pauline SCHLOSSER en qualité de Déléguée Titulaire pour Metz Métropole en remplacement de Monsieur Xavier BOUVET
- **Délibération n°2023-03-0712** : Approbation du projet de 1^{ère} modification du SCoT de l'Agglomération Messine (SCoTAM)
- **Délibération n°2023-04-0712** : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024
- **Délibération n°2023-05-0712** : Convention partenariale entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2024
- **Délibération n°2023-06-0712** : Enquête de Mobilité sur les territoires Nord-Lorrains (EMC²)
- **Délibération n°2023-07-0712** : Modification de l'assimilation de l'établissement à une commune
- **Délibération n°2023-08-0712** : Bilan de la politique « hygiène, santé & sécurité » & mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels au titre de l'année 2024
- **Délibération n°2023-09-0712** : Communication des décisions prises par le Président
- **Délibération n°2023-10-0712** : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme
- **Délibération n°2023-11-0712** : Communication d'une décision prise par le Bureau Délibérant le 28 septembre 2023

Bureau délibérant du 28 septembre 2023 :

Délibération n°2023-01-2809 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de VERNY

COMMISSION COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME (CDU)

09 mai 2023 : PLUi de l'Eurométropole de Metz

15 mai 2023 : PLUi de l'Eurométropole de Metz

23 mai 2023 : PLUi de l'Eurométropole de Metz

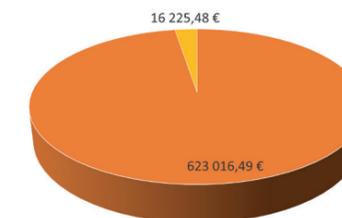
14 septembre 2023 : PLU arrêté de Verny



BUDGET

RECETTES 2023

Recettes de fonctionnement : 639 241,97 €



- dont dotations et participations (chap 74), produits exceptionnels (chap 77), atténuations de charges (chap 013) et autres produits de gestion courante (chap 75)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (F) (chap 042)

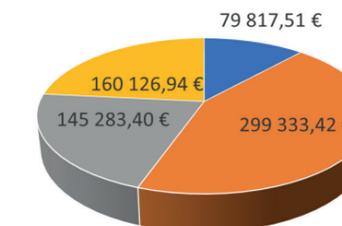
Recettes d'investissement : 162 747,06 €



- dont dotations (chap 10) et subventions d'investissement (chap 13)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (I) (chap 040)

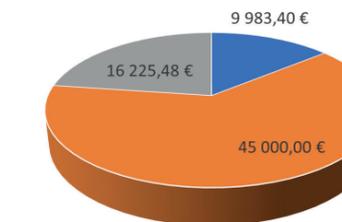
DEPENSES 2023

Dépenses de fonctionnement : 684 561,27 €



- dont charges à caractère général (chap 011)
- dont charges de personnel et frais assimilés (chap 012)
- dont autres charges de gestion courante (chap 65)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (F) (chap 042)

Dépenses d'investissement : 71 208,88 €



- dont immobilisations incorporelles sauf 204 (chap 20)
- dont subventions d'équipement versées (chap 204)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (I) (chap 040)



PERSPECTIVES 2024

8 axes de travail à l'horizon 2024



SCoTAM modifié

Diffusion, à l'issue de la période de contrôle de légalité, du SCoTAM modifié intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) aux 224 communes et 7 intercommunalités du territoire ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées.



Modification du SRADDET

Suivi des travaux d'évolution du SRADDET et des suites données aux contributions de la Conférence des SCoT à l'attention de la Région Grand Est, concernant la territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols.



PEPS

Reconduite, fort de l'accueil toujours très positif des enfants, enseignants et parents, du Projet Expérimental avec le Public Scolaire pour 2023-2024 au sein de nouvelles communes.



Pastille animée

Conception d'une courte vidéo retraçant les grandes étapes de la mise en œuvre du Plan Paysages et des principaux rendez-vous organisés par le Syndicat mixte : En actions !



Bilan du SCoT

Réalisation d'un point d'étape relatif à la mise en œuvre du SCoTAM : l'occasion d'effectuer un bilan à mi-parcours du SCoTAM révisé en 2021 et de retracer en 2024 les évolutions territoriales intervenues depuis l'approbation du 1^{er} SCoT en 2014.



Evolution du SCoT

Exploration des différents scénarios possibles d'évolution du SCoTAM et définition de la stratégie de travail pour les années à venir, au regard des différentes évolutions législatives, des délais et modalités de traduction propres à chacune.



Réseaux métiers

Dynamisation du travail partenarial avec les communes et les intercommunalités sous forme de réseaux-métiers thématiques autour des différentes politiques publiques à l'œuvre.



Grand Prix

Parce que le Plan Paysages SCoTAM est régulièrement salué et semble être une démarche « pas comme les autres » : Candidature SCoTAM-Omnibus au Grand Prix National du Paysage.

Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

Siège : 1 place du Parlement de Metz - CS 30 353 - 57011 METZ Cedex 1

Bureau : 48 Place Mazelle 57000 METZ

Réalisation : Syndicat mixte du SCoTAM

Crédits photos : Syndicat mixte du SCoTAM, AGURAM, OMNIBUS,
S.GALONNIER - EPLEFPA de Courcelles-Chaussy, FREEPIK